

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 3 août 2017 fixant la liste d'admission des élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech au concours d'ingénieurs élèves des mines - Année 2017

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 fixant les modalités de recrutement des élèves de l'École nationale supérieure des mines de Paris et des élèves de Télécom ParisTech, en qualité d'ingénieur-élève des mines ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un concours pour le recrutement de deux ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech ;

Vu la liste établie le 6 juillet 2017 par le président du jury,

Arrête :

Article 1^{er}

Les élèves de Mines ParisTech et Télécom ParisTech dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieur-élève des mines (année 2017) :

Liste principale

1. M. Samuel DELCOURT.
2. M. Victor RICHON.

Liste complémentaire

3. M. Matthieu KIRCHMEYER.
4. Mme Sandrine BORTOLOTTI.

Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 août 2017.

*L'ingénieur en chef des mines,
adjointe au chef du service
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
C. LAGNEAU